



Le + syndical

Economie, Finances, Industrie

Fédération des Cadres CFE-CGC
des MEF

Immeuble Turgot – Télédéc 909
86/92 allée de Bercy
75012 PARIS

Tél. : 01 53 18 01 76 – Fax. : 01 53 18 01 95
Mél. : federation-cgc@syndicats.finances.gouv.fr
Site : <http://cgc-finances.info/>

15 octobre 2015

Note d'information sur les mesures annoncées
par les ministres lors du CTM budgétaire du 13 octobre 2015

et

observations de la CGC-finances

Lors de ce comité technique de rentrée consacré au budget 2016, Mrs Sapin, Macron et Eckert ont rappelé que, dans un contexte qui reste déficitaire, leurs ministères sont en première ligne pour la mise en œuvre des grandes priorités gouvernementales.

En dépit de ce contexte contraint, Michel Sapin indique que « *les engagements de baisse d'impôts pour les entreprises et les ménages sont tenus et s'amplifient* ».

Les efforts d'économies sont indispensables alors même que les événements du début de l'année supposent la mobilisation de moyens supplémentaires pour la lutte contre le terrorisme, mais également la révision du schéma d'emplois 2015-2016 du Ministère de la défense. Ces choix impactent inévitablement Bercy.

Ainsi pour les seuls ministères économiques et financiers cela se traduira par la **suppression de 2 568** emplois, soit une diminution de la masse salariale de 160 millions d'euros (1,8% de la masse salariale).

Ces efforts portent également sur **les crédits d'intervention et de fonctionnement**.

Les ministres indiquent que ces économies sont possibles grâce à la **rationalisation** de nombreux dispositifs. Il en est ainsi des **mutualisations**, mais également de la poursuite des actions de **dématérialisation**¹ (entre les plus grandes collectivités et les comptables publics – obligation de la télé déclaration de l'IR – en matière douanière), de **simplification** et **d'allègement des tâches**. Nous sommes donc au cœur de la modernisation de l'Etat et c'est à ce titre qu'est mis en œuvre **le chantier du prélèvement à la source**.

¹ Voir le jaune budgétaire – La revue des dépenses pages 12 et 13 incite à la dématérialisation notamment pour réduire les frais d'affranchissement de la DGFIP. Ces derniers constituent le 2^{ème} poste du budget de fonctionnement et d'investissement après l'immobilier.

L'impact de ces évolutions sur la situation des personnels suppose de préserver les acquis de nos Ministères. Les crédits correspondant à l'ancienne prime d'intéressement collectif ont été **maintenus pour 2016.**

Michel Sapin indique que suite au GT organisé par le SG, il a décidé de confirmer la **non-modulation du RIFSEEP au sein de Bercy pour les catégories B et C.** Enfin, le plan ministériel de qualifications sera maintenu en 2016.

Les crédits des prestations d'action sociale directement ouvertes aux agents sont maintenus. L'action sociale bénéficiera d'un budget de 150 millions d'euros. L'ajustement à la baisse se fera en réduisant la trésorerie de l'ALPAF (logements – réservation des logements). Les crédits consacrés à la santé et à la sécurité sont maintenus.

Le ministre indique que **c'est à l'intention des personnels de catégorie B et C que le Premier ministre a annoncé que le projet d'accord PPCR approuvé par six organisations syndicales² serait mis en œuvre.**

Nous soulignons ici que compte tenu des avancées obtenues, **la CFE-CGC est signataire** de cet accord qui prévoit une amélioration des grilles indiciaires par l'ajout de points d'indice et par le basculement d'une partie des primes en traitement indiciaire ³([voir notre analyse](#)). Il en résultera, dès 2016, et 2017 pour les cadres une amélioration de la rémunération et des droits à pension !

Certes on peut toujours demander plus... mais alors que le point fonction publique n'a pas été revalorisé depuis le 1^{er} juillet 2010, il paraissait irresponsable de ne pas négocier ces avancées pour les personnels !

Ce projet permettra d'obtenir pour certains échelons, à l'issue du processus en 2020, des gains indiciaires annuels de l'ordre de 1 600€.

Au cours de ce CTM, les représentants des ministères indiquent que **le plan d'égalité professionnelle** négocié en 2014, ainsi que le plan ministériel **santé, sécurité et conditions de travail**, seront prochainement mis en œuvre.

Le droit syndical est actuellement en décalage au regard des textes fonction publique, sur ce sujet. Le SG soumettra très prochainement aux OS des propositions.

La question de [la réforme territoriale](#) est abordée **et trois engagements** sont rappelés :

- **la consolidation des missions** de notre ministère,
- **l'exclusion de la douane** du champ de la réforme territoriale,
- **la faiblesse des effectifs concernés.**

Christian Eckert a apporté quelques précisions sur l'adaptation des réseaux territoriaux en particulier ceux de la DGFIP et de la DGDDI.

² **Les trois organisations syndicales majoritaires au sein de la fonction publique ne sont pas signataires de cet accord : CGT, FO, solidaires !**

³ Il convient de souligner que le basculement des primes en traitement indiciaire est loin d'être budgétairement neutre contrairement à ce que nous pouvons parfois lire ici ou là !

Les directions déconcentrées préservent leur autonomie et ne relèvent pas de l'autorité du préfet. Ces directions doivent évoluer du fait à la fois de la transformation de nos missions mais également des contraintes budgétaires.

Ces adaptations se font en concertation avec les personnels, les usagers et les partenaires extérieurs.

Les agents de la douane implantés à Metz et initialement chargés de la « taxe poids lourds », ils seront désormais chargés de la « taxe à l'essieu ».

Le ministre confirme que **la direction interrégionale actuelle restera implantée à Rouen.**

Deux nouveaux services douaniers seront implantés au Havre :

- la nouvelle recette interrégionale,
- un pôle interrégional « fiscalité et énergie ».

La même démarche de concertation est menée s'agissant de l'évolution du réseau de la DGFIIP.

A la DGFIIP, les directions régionales seront implantées dans les nouvelles capitales régionales (contrôle budgétaire, politique immobilière et élaboration des schémas directeurs immobiliers régionaux SDIR).

A la DGDDI, les inter régions douanières sont confortées.

Pour l'INSEE, il est prévu de regrouper au chef- lieu de région les fonctions d'étude et diffusion, y compris lorsque le nouveau siège de la direction régionale est différent, ce qui sera le cas dans trois régions. Les services de production statistique seront maintenus sur les autres sites.

Concernant la revue des missions et la réforme territoriale de l'Etat Emmanuel Macron indique qu'il a défendu deux principes essentiels :

- garder dans les services de l'Etat des missions clés en matière de développement économique ;
- **Préserver le modèle DIRECCTE** car il permet de préserver les synergies entre les différentes compétences développées (emploi, consommation, développement économique).

Toutes les DIRECCTE seront placées dans les chefs-lieux de région (une exception Besançon).

La répartition des agents entre les différents sites n'aboutira pas à séparer les pôles les uns des autres pour préserver les synergies évoquées supra.

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique souhaite apporter des précisions sur le sujet spécifique de l'organisation territoriale de la DGCCRF.

Le statu quo n'est pas efficace, mais pour évoluer, il faut convaincre, objectiver les difficultés, de manière transparente et constructive. **Une mission conjointe entre les trois ministères est actuellement menée et elle proposera des pistes d'évolution.**

Cette mission associe l'IGF et l'IGA, elle s'achèvera fin novembre, elle sera transparente et associera les OS, elle sera opérationnelle (renforcer le pilotage des services et la capacité d'action interdépartementale) et pourra proposer des expérimentations.

Concernant le budget du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique, le ministre indique que celui-ci connaît une baisse de 3,8% par rapport à l'exercice 2015 et s'établit à 1,7Md€. Un effort important est consenti mais **il permet de maintenir certaines priorités** :

La formation. Les moyens des écoles du ministère sont préservés.

L'innovation. Des efforts d'économies portent sur certains dispositifs comme le Fonds de compétitivité des entreprises (FCE et FUI), mais les crédits de fonctionnement des pôles sont intégralement maintenus.

Le dispositif de soutien aux jeunes entreprises innovantes est entièrement préservé ainsi que les aides à l'innovation de la BPI qui sont maintenues à un niveau satisfaisant.

Les crédits de l'économie sociale et solidaire, désormais pilotés par la DGT, seront intégrés à compter de 2016 au budget du ministère.

Les missions de contrôle. Les effectifs de la DGCCRF sont stabilisés. Les dépenses de fonctionnement également et les suppressions d'emplois limitées à 20 ETP contre 55 en 2015.

Enfin, un effort est demandé aux chambres de commerce et d'industrie (CCI).

Emmanuel Macron, précise également que le ministère poursuit la modernisation de l'économie. A ce propos, il rappelle :

- que **la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques** a été promulguée le 6 août ;
- qu'une nouvelle étape de **la réforme du marché du travail** sera présentée prochainement ;
- qu'un second train de réformes sera présenté début 2016. Ces dernières permettront de profiter de **faire émerger un nouveau modèle économique tout en apportant des sécurités nouvelles** ;
- le **soutien à l'investissement** passera notamment par un nouveau programme d'investissements d'avenir (PIA).

Position de la CFE-CGC

On note l'effort constant de diminution des effectifs au sein des ministères économiques et financiers ainsi entre 2010 et 2016, ces derniers sont passés de 153 392 (ETP) à 142 579 (ETP), 10 813 emplois ont été supprimés en 6 ans, soit -7,05% de l'effectif initial.

Certes les gains de productivité permettent sans doute de supprimer des postes, **mais un sentiment de stigmatisation commence à naître au sein des MEF**, d'autant que d'autres ministères, d'autres versants de la fonction publique peuvent également faire des efforts de productivité !

Enfin, les gains attendus ne sont pas toujours au rendez-vous, alors les conditions de travail se dégradent et les personnels souffrent.

Dans ce contexte sensible, il est essentiel que nos décideurs s'appuient sur l'expertise reconnue des cadres de Bercy pour éviter les désordres.

On pense notamment à la décision⁴ de suppression de la demi-part supplémentaire accordée aux veuves et veufs.

Le maintien de ce dispositif pouvait s'expliquer pour des raisons budgétaires⁵, mais devient totalement **illisible dans le cadre d'une politique de baisse des impôts⁶**. Des mesures correctives doivent ensuite être mises en œuvre. Elles complexifient cependant le travail et contribuent à donner une image peu professionnelle de nos administrations !

Concernant l'adaptation des réseaux, là encore, dans un contexte électoral, la dimension politique ne doit pas prendre le pas sur la dimension administrative.

La réforme territoriale conduit elle aussi à de nombreuses interrogations à la fois sur le positionnement des départements et sur les réelles économies attendues.

Bercy n'est pas considéré comme un ministère prioritaire contrairement à l'Education nationale, l'Intérieur, la Justice. **Cependant, le financement de la politique gouvernementale suppose l'efficacité des ministères économiques et financiers.**

Une question se pose alors, pendant combien de temps pourra-t-on diminuer les moyens budgétaires et humains de Bercy, sans accroître le malaise des personnels, sans nuire à la qualité du service et sans porter atteinte au financement des politiques gouvernementales ?

Messieurs les Ministres, quelles limites fixez-vous aux efforts et à l'exemplarité dont font preuve vos ministères ? Quel service public des finances souhaitez-vous développer ?

A consulter :

Le texte du projet de loi :

http://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/plf_2016.pdf

Le dossier de presse :

<http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/19768.pdf>

La présentation projetée pendant la conférence de presse :

<http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/19761.pdf>

Les chiffres clés du PLF 2016 :

<http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/19765.pdf>

La vidéo de la conférence de presse :

http://www.dailymotion.com/video/x386a85_presentation-du-projet-de-loi-de-finances-plf-pour-2016_news

⁴ Dispositif mis en œuvre par le gouvernement Fillon

⁵ Le coût de la suppression de la demi-part est estimé, pour le budget 2016, entre 800 et 900 millions d'euros

⁶ Les personnes récemment veuves et veufs voient leur pension maintenue **ou** connaissent en général une diminution globale de celle-ci, parallèlement leurs charges courantes sont identiques (chauffage, entretien de l'habitation, etc.) et leurs impôts TH et IR augmentent.... Cette dernière situation liée au revenu par part conduit à d'inévitables incompréhensions chez les contribuables concernés...